

anglais prépara en même temps le succès de ses desseins en fomentant, de concert avec la Porte, une insurrection en Syrie (1) contre la domination égyptienne. Le ministère français, de son côté, présenta un plan qui consistait à concéder héréditairement à Méhémet-Ali l'Égypte, la Syrie et l'Arabie, et viagèrement l'île de Candie. Des conditions plus timides encore furent secrètement proposées par le général Sébastiani à lord Palmerston qui reconnut sans peine la source d'où elles émanaient, et s'écria, avec un dédain longtemps contenu, qu'il *ferait passer le roi des Français par le trou d'une aiguille*. Les propositions de M. de Brunnow, amendées par le cabinet anglais, furent acceptées par les deux autres cours, et la France ayant refusé de prendre part au traité, le sort de son illustre allié fut réglé sans elle et contre elle (15 juillet 1840), à l'instant même où, par le succès de sa médiation entre l'Angleterre et le roi de Naples, le gouvernement français venait de rendre à la Grande-Bretagne et à l'Europe entière le service le plus signalé. Méhémet reçut l'Égypte à titre héréditaire, et la partie méridionale de la Syrie, y compris Acre, à titre viager; les détroits furent partagés entre l'Angleterre et la Russie, et les forces navales anglaises et autrichiennes furent chargées du blocus de la Syrie. Des dispositions coercitives d'une grande rigueur servaient de sanction à ce traité, dont elles déterminaient le véritable esprit.

Lorsque la nouvelle du traité du 15 juillet parvint en France, il y avait cinq mois environ que le ministère du 12 mai n'était plus aux affaires. Il avait succombé devant le rejet d'une malencontreuse demande de 500,000 francs de dotation pour le duc de Nemours à l'occasion de son pro-

(1) *Histoire diplomatique de la question d'Orient*, par L. Faucher.